

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} DÉCEMBRE

LES EVÊQUES PLATS COURTISANS

L'archevêque d'Aix et le défenseur de l'archevêque se sont particulièrement attachés à établir que M^r Gouthe-Soulard n'avait jamais sollicité la mitre.

Le procureur général et les feuilles francs-maçonniques, au contraire, font rage sur ce chef d'accusation.

Nous avouons que si nous avions eu à répondre officiellement à M. de Beaurepaire, nous nous serions donné le plaisir de signaler à l'auditoire l'étrange grief relevé contre un membre de l'Episcopat choisi par le ministre républicain.

Quoi ! il est donc vrai que le ministre des cultes n'a égard qu'aux sollicitations, à des promesses de « servilisme », quand il s'agit de nommer des évêques !

Il les veut plats, il veut des valets !

Si les candidats, distingués par leurs courbettes, se montrent indépendants une fois nommés, on les appelle « traîtres ! »

Il nous semble qu'au lieu de chercher à venger l'archevêque d'un soupçon qui ne saurait l'atteindre, il eût été plus utile de mettre bien en lumière les vœux du ministère public et les aboiements de la presse ministérielle.

C'est en essayant de convaincre l'archevêque de « duplicité », qu'on veut exciter l'opinion.

L'Estafette s'écrie :

« On a fort connu M. Gouthe-Soulard à Lyon. C'était un ecclésiastique souriant, aimable, souple, faisant étalage de libéralisme, du dernier mieux avec les républicains, intrigant sans lassitude, dévoré d'ambition, et jouant avec dextérité le double jeu de l'ultramonta-

nisme au Vatican, et du républicanisme au ministère. Un pharisien.

» M. Gouthe-Soulard se montre aujourd'hui, sans raison, très chatouilleux sur l'honneur de son ministère. On lui fera observer qu'il y a quelque chose qui ravale singulièrement le caractère épiscopal et le ridiculise. C'est justement la comédie qui pourrait avoir pour titre : *Avant la Crosse. Après la Crosse.* — Mais ceci est affaire aux catholiques. — A. P. »

C'est affaire encore plus aux Républicains qui avouent que c'est parce qu'ils ont cru avoir nommé pour archevêque d'Aix « un intrigant sans lassitude », un ambitieux, un très mauvais prêtre, enfin, qu'ils ont choisi le curé de Lyon !

Si votre accusation pouvait être justifiée, cela prouverait tout simplement que le ministre des cultes ne considère comme candidats agréables, possibles, mitriables, que « de plats courtisans ».

Le gouvernement est d'ailleurs bien maladroît dans cette occasion, car il oblige les évêques à imiter M^r Gouthe-Soulard, sous peine d'être considérés comme de « plats courtisans » ; sous peine d'être soupçonnés d'avoir été l'un de ces candidats dont les francs-maçons nous retracent les bassesses.... préalables.

INFORMATIONS

Attention ! la bataille est engagée ! Quel sera le vainqueur ? Le général Brugère, qui ne manque jamais une occasion d'être désagréable à M. de Freycinet, a fait déposer dans la boîte d'un grand journal du matin une note où il est dit que le vrai chef de l'Etat n'habite pas à l'Élysée, mais rue de la Faisanderie.

C'est la guerre ouverte entre M. de Freycinet et la maison militaire de M. Carnot.

UNE GRAVE NOUVELLE

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« Une entrevue a eu lieu dimanche matin, entre le nonce et M. Ribot.

» On dit que l'affaire de M^r Gouthe-Soulard, la lettre de l'évêque d'Annecy à M. Fallières, les nouvelles adhésions adressées par plusieurs ministres de l'épiscopat à l'archevêque d'Aix, voire les déclarations du comte Kalnoki aux délégations autrichiennes, ont fait l'objet de cet entretien.

» M. Ribot aurait donné à entendre à M^r Ferrata que le gouvernement de la République française serait assez décidé à ne plus s'opposer, comme autrefois, à la séparation de l'Église et de l'Etat, si le Vatican ne faisait pas entendre quelques conseils de modération. »

Pendant que le ministère des colonies était sur la sellette, dans le salon de la Paix des conversations animées étaient engagées à l'occasion de cette entrevue.

Dans l'entretien, le rappel de notre ambassadeur auprès du Vatican aurait été insinué en termes discrets. L'application de la loi sur les droits d'accroissement qui ruinerait en peu de temps toutes les congrégations religieuses en France aurait enfin clos cet entretien diplomatique.

Le prince Henri d'Orléans, fils aîné de M^r le duc de Chartres, est parti dimanche soir, par le Sud Express, se rendant à Marseille, où il s'est embarqué hier pour le Tonkin, sur le *Sidney*.

Le jeune prince se propose de visiter la région comprise entre la Rivière Noire et le Mékong. Il emporte de nombreuses caisses, boîtes et appareils pour emmagasiner les collections ethnologiques qu'il espère réunir dans la région du haut Song-Koi, pour enrichir les galeries du Museum.

Le receveur des contributions indirectes de Mauraup-le-Montois est en fuite avec la caisse, qui s'élevait à 97,000 fr.

Les offrandes transmises à l'archevêché de Paris pour M^r Gouthe-Soulard s'élevaient hier soir au chiffre de 54,000 fr.

Parmi les lettres parvenues à M^r Gouthe-Soulard l'avant-veille de son procès, il y en avait une d'un riche étranger promettant à l'archevêque de lui verser dix fois le montant de son amende quel qu'en fût le chiffre, pour les institutions de vieillards de sa ville métropolitaine. Cet honorable étranger, Français de cœur, et qui, dans certaines circonstances, s'est déjà signalé par des chèques... historiques, a tenu parole. C'est M^r Richard qui a donné reçu de ce chèque.

INTRIGUES ITALIENNES

Le gouvernement italien intrigue fort en ce moment. Voici, par exemple, ce que raconte le *Mémorial diplomatique*, tenant, dit-il, de bonne source cette nouvelle :

« Le gouvernement italien s'efforce de se mettre en mesure d'obtenir auprès du conclave, dont on croit la réunion très prochaine, un choix agréable au Quirinal et à la triple alliance.

» Dans ce but, M^r Bonomelli, évêque de Crémone, a été envoyé par M. di Rudini à Munich, pour s'entendre avec M^r Agliardi, et à Vienne, pour conférer avec M^r Galimberti, qui reste de plus en plus l'agent intime de la cour de Berlin.

» N'ayant pu briser la résistance de Léon XIII, le gouvernement italien se serait décidé à acheter les voix du conclave et à obtenir la nomination d'un pape qui renoncât enfin à Rome et se résignât à la perte du pouvoir temporel ;

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

XXI

Vingt minutes après, un fiacre déposait les deux jeunes gens devant la grille monumentale du Palais de Justice. Ils montèrent l'escalier de gauche, du côté des Chambres correctionnelles, et au deuxième étage s'arrêtèrent devant le tableau des juges d'instruction, où ils lurent le nom de M. Bonain. Un garde du Palais leur indiqua la porte de son cabinet dans le long corridor où stationnaient, sur des bancs vernis, une vingtaine de femmes en noir et de pauvres diables aux casquettes usées — inculpés ou témoins attendant leur tour de comparaître.

Maurice fit passer sa carte par un huissier, et, sur l'invitation qui lui revint, pénétra dans le cabinet, suivi de René éperdu et tremblant comme le jour de son entrée à la caserne. Son

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

ignorance actuelle des choses judiciaires égaït son ignorance militaire d'alors, et il se figura à peu près un juge d'instruction comme une espèce de préteur romain envoyant les martyrs aux lions. Peut-être aussi soupçonnait-il la présence d'instruments de torture, car sa surprise fut extrême de se voir introduit dans une pièce plutôt élégante que sévère, meublée de cartonnières vertes très pacifiques, et d'une large table d'acajou, autour de laquelle deux messieurs assis l'un en face de l'autre compulsaient des dossiers.

Il s'inclina respectueusement devant le plus vénérable, un personnage à longs favoris, — c'était le greffier — tandis que Maurice remettait sa lettre d'introduction à M. Bonain, jeune homme de trente cinq ans, aux moustaches cirées d'officier.

— Parfaitement... parfaitement ! murmura le magistrat qui parcourait les pages à la hâte... Du reste, ajouta-t-il, votre nom suffisait, je vous connais beaucoup de réputation et je suis vraiment enchanté de pouvoir vous être agréable. Que désirez-vous ?

— Mon Dieu, monsieur, voici, fit Maurice. C'est bien vous qui êtes chargé de l'affaire des Interviews spirites ?

— Moi-même. Ah ! vous avez peut-être reçu assignation comme témoin ?

— Non, du moins pas encore ; mais permettez-moi de vous présenter un de mes amis, qui se trouve compris dans les poursuites et qui est de la meilleure foi du monde, M. René de Mordanes.

— Ah ! siffla-t-il s'écria le juge qui regarda René dans le blanc des yeux.

Maurice reprit :

— J'avais obtenu pour lui du Procureur de la République la liberté provisoire. Mais, il paraît que si l'affaire a une suite, il peut se trouver gravement compromis.

— Très gravement, c'est certain, fit le magistrat s'adressant au peintre à demi-mort de terreur ; — Cardénio parti, c'est sur vous, monsieur, que retombe toute la responsabilité. Vous n'ignorez pas qu'en droit le complice est puni comme l'auteur principal ?

— Mais de quoi m'accuse-t-on ? balbutia René.

— Je vais vous le dire... — David, passez-moi ce dossier... non, l'autre... Merci. — Vous êtes accusé de complicité d'escroquerie pour avoir, par des articles signés de vous et insérés aux *Entretiens posthumes*, convié le

public à des expériences frauduleuses et intéressées de spiritisme.

— Mais je n'ai jamais évoqué d'esprits !

— Aussi ne vous accuse-t-on pas de cela. Ce grief porte contre les nommés Rominsky et Malvoisier qui d'ailleurs ne seront pas poursuivis, le premier ayant contribué à désabuser le public, et le second étant en état d'aliénation mentale.

— Pardon, monsieur, interrompit Maurice. Alors, si mon ami était reconnu non coupable, l'affaire s'éteindrait d'elle-même ?

— Oui ; il suffit d'une ordonnance de non-lieu.

— Et qui poursuit ? Le Ministère Public ou les victimes de Cardénio ?

— Oh ! le Ministère. Tous les spirites que Cardénio a dupés voient en lui un martyr ; ceux qui ont été assignés ici comme témoins sont d'une crédulité désespérante. On a beau leur faire toucher du doigt l'imposture, ils s'obstinent à soutenir que les défunts leur ont parlé réellement. A un certain point de vue, il eût mieux valu, selon moi, ne pas poursuivre, du moment où Cardénio s'était esquivé. Les débats vont faire profiter le spiritisme d'un petit air de persécution.

il songerait même, s'il faut en croire notre informateur, à exercer, le jour venu, une pression matérielle sur la décision du conclave; aussi serait-il décidé à employer tous les moyens en son pouvoir pour empêcher la réunion hors de l'Italie. »

Les Italiens n'ont en effet qu'un désir : garder le Pape en le considérant comme un sujet ordinaire de S. M. Humbert.

Leurs intrigues ne réussirent pas.

LA BAGARRE DE CHAMPIGNY

Depuis quelque temps, les débris du boulangisme ne cherchaient plus à causer de l'agitation; avant-hier, ils ont profité de l'anniversaire de la bataille de Champigny pour faire quelque bruit.

Les sociétés de gymnastique et les délégations qui, chaque année, défilent devant le monument commémoratif, avaient pris rendez-vous à la mairie de Champigny.

A deux heures, le cortège se forme et se rend, sous la conduite de MM. Baulard et Bizouart-Bert, députés, au monument.

La musique du 430^e de ligne ouvrait la marche.

Après des discours de MM. Destresne, Baulard, Bizouart-Bert, Petiot, Laffont, le défilé allait commencer, lorsque apparurent les délégués des Comités des 3^e, 4^e, 8^e, 13^e, 18^e et 19^e arrondissements, sous la direction de MM. Francis Laur, Paulin Méry et Gribeauval.

Aussitôt des huées s'élevèrent, des cris éclatèrent de tous côtés :

— Vive la République! s'écrient les uns.

— Vive Boulanger! ripostent les autres.

Boulanger est bien mort, peu importe, c'est le cri de ralliement des anciens révisionnistes révolutionnaires.

Une mêlée s'engage, les coups pleuvent de tous côtés sur les amis de MM. Laur et Paulin Méry qui ripostent de leur mieux.

Les chapeaux sont défoncés, les cannes brisées, les vêtements sont en lambeaux, le sang coule : la gendarmerie est obligée d'intervenir et elle met les combattants d'accord en opérant des arrestations des deux côtés.

Les premiers manifestants se décident à se retirer et au milieu des huées des révolutionnaires reprennent le chemin de la gare, musique et drapeau en tête.

MM. Laur, Paulin Méry et Gribeauval ont alors prononcé des discours fort applaudis de leurs amis, à la nuit tombante seulement ils ont quitté le tertre où s'élève le monument en emportant leurs blessés.

Le matin, les membres de la Ligue des Patriotes dissoute avaient eu le bon esprit de déposer leurs couronnes, sans tapage, sous la conduite de M. Dérouté.

— Alors pourquoi ne pas arrêter l'affaire ?

— Parce qu'une fois lancée, mon devoir m'oblige à l'instruire tant qu'il restera un coupable.

— Mais mon ami, je vous l'affirme, mérite bien moins d'être compté parmi les complices de Cardénio que parmi ses victimes !

Et le journaliste refit brièvement l'histoire des relations de René avec le père d'Eva. Tandis qu'il parlait, M. Bonain dévisageait l'accusé, et se sentait favorablement impressionné par ses allures timides et désolées qu'en d'autres temps il eût prises peut-être pour un aveu. Mais la loyauté de Maurice était la meilleure défense pour René. M. Bonain demanda ensuite à celui-ci :

— Combien Cardénio vous payait-il ?

— Me payer ! fit le jeune homme avec une indéniable conviction; mais c'est moi au contraire qui lui ai prêté deux mille francs !

— Vous les a-t-il rendus ?

— Jamais.

— Je vois là les rapports de la Sûreté sur votre compte. Quels étaient vos moyens d'existence ? Vous ne vendiez guère vos tableaux et la poste ne constate aucun mandat qui vous ait été envoyé par votre famille.

ÉTRANGER

TROP DE VIN EN ITALIE

L'Italie commence à s'apercevoir de ce que lui coûte, au point de vue économique, son ingratitude envers la France : elle ne sait plus que faire de ses vins !

« Abondance et misère extrêmes, tel est, dit la *Correspondance*, le titre qui convient le mieux à cette situation singulière de la province des Pouilles, placée dans cette double situation d'une récolte exceptionnelle de raisin, une vraie récolte du pays de Chanaan, et la nécessité de laisser moisir, pourrir cette récolte de la vigne, faute de récipients pour la loger, et faute aussi, ce qui est grave, d'un prix de vente rémunérateur pour payer la vendange. »

EN CHINE

On télégraphie de Sang-Hai :

« Les nouvelles de Mongolie sont de plus en plus graves.

» Les forces des insurgés augmentent de plus en plus et leur marche en avant continue sans aucun arrêt.

» Dans leur marche vers le sud, les insurgés ont occupé les villes, sur leur passage, sans aucune résistance, et ont réquisitionné les habitants.

» Ils se seraient, dit-on, rendus maîtres de l'importante ville de Leao-Yang.

» Des rapports officiels sont parvenus ici avec des détails sur le massacre des chrétiens à Takou. On n'a jamais vu rien de pareil.

» Les membres de la petite mission belge n'ont pu s'échapper. Le massacre a commencé par les néophytes indigènes : plusieurs furent mis à mort avec des raffinements de cruauté diabolique. Dix enfants furent hachés en morceaux et rôtis sur d'immenses brasiers. Le sort des religieuses qui faisaient partie de la mission a été encore plus affreux. Après leur avoir fait subir les derniers outrages, les insurgés leur brisèrent le crâne avec les lourdes massues dont ils sont armés. Les missionnaires belges furent cruellement torturés. On leur arrachait la langue et le cœur qui étaient brûlés par les fanatiques criminels.

» Ce qui est encore plus incroyable, mais, hélas ! vrai, c'est que les insurgés, qui venaient de se livrer aux atrocités que nous venons de décrire, furent fêtés et choyés par l'un des mandarins les plus influents du district. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 novembre 1891.

Après un début qui faisait pressentir une réponse des primes en hausse qui eût déterminé de gros rachats de vendeurs, le marché se dérobe et l'ancien 3 0/0 recule à 95.05 après une réponse des primes à 95.25. Le nouveau reste à 93.92 et le 4 1/2 à 104.20.

Le Russe Nouveau ouvre à 80 1/2 avec un déport de 2.50; les vendeurs se trouvent dans l'impossibilité de livrer ce qu'ils ont vendu. La clôture est moins cruelle pour les vendeurs sur le groupe des valeurs russes; l'Orient clôture à 60 5/8 et le Nouveau Russe à 79 5/16. Le 3 0/0 Portugais très ferme progresse à 34 fr. La Rente Italienne est bien tenue à 88.25. L'Extérieur est en légère réaction à 65 1/32.

Les sociétés de crédit éprouvent les effets de liquidations anticipées d'acheteurs à la veille de la liquidation. La Banque de Paris reste à 687; le Crédit Foncier à 1,207; la Société Générale à 473.75; le Crédit Lyonnais à 770. La Banque d'Escompte est offerte sur l'incident de l'assemblée de la Dombrowa, auquel on a donné une importance exagérée.

La Société « Le Crédit » (place Vendôme), au capital de 40 millions entièrement versés, annonce pour la première quinzaine de décembre, l'émission de 48,000 obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem.

L'obligation Immeubles de France cote 382 francs.

L'obligation première hypothèque Linarès-Alméria se négocie de 180 à 175 fr.

Les Chemins Economiques valent 39 1/2 fr.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

MORT SUBITE

La nuit dernière, le sieur Gustave Picard, serrurier, employé à l'Usine électrique, rentrait vers minuit à son domicile, rue du Pressoir-Saint-Antoine. Il ne put, à sa grande surprise, ouvrir la porte et n'obtint pas de réponse à son appel.

Justement inquiet, il appela des voisins avec l'aide desquels il parvint à ouvrir la fenêtre et pénétra dans sa chambre.

Picard se dirigea aussitôt vers le lit et trouva sa femme inanimée.

On se hâta de chercher du secours. Le docteur Seigneur arriva bientôt et ne put que constater le décès.

Ces jeunes gens n'étaient mariés que de samedi dernier et figuraient hier à l'état civil de notre journal.

La jeune femme se nommait Marie-Joséphine Coquan.

VOLS

Un vol a été commis dans la propriété de M. Tremblay, située à Dampierre. Différents effets d'habillement, un fusil et des comestibles ont été soustraits.

Des malfaiteurs se sont également introduits dans une maison, à la montée de Bournan. C'est sur le mobilier que les voleurs ont jeté leur dévolu.

A Terrefort, chez un nommé Breton, deux voleurs, venant de s'introduire dans la cour, ont failli recevoir un coup de fusil du propriétaire, qui avait entendu du bruit. C'est grâce à

l'obscurité que ces malfaiteurs ont échappé aux grains de plomb du fermier.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 novembre. — Marcel Sprecher, rue de l'Abreuvoir; — Pierre-Jean Le Baron, rue d'Orléans.

Le 30. — Madeleine-Louise Laboureau, rue de la Petite-Douve.

DÉCÈS

Le 30 novembre. — Raymond Mentrard, 5 mois, rue de la Visitation.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Concours clos le 29 novembre 1891 :

Fusil Gras, tir réduit, à 25 mètres : 1^{er} prix, une médaille vermeil, M. Doussain; 2^e prix, une médaille argent, M. Mercier; 3^e prix, une médaille argent, M. Boulassier.

Récompenses du mois de novembre 1891 : Tir réduit, à 25 mètres : médaille, M. Huard. Carabine, à 42 mètres : médaille, M. Boulassier.

Pistolet, à 42 mètres : médaille, M. Bonneau.

Dimanche 6 décembre 1891, au siège de la Société, de 2 h. à 4 h. du soir, Concours spécialement réservé aux Elèves de la Gymnastique au fusil Gras, tir réduit, à 25 mètres. — 8 prix.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

Le *Patriote de l'Ouest*, le *Ralliement* et le *Petit Courrier* (d'Angers) confirment la candidature de M. Coudreuse, ancien avoué à Baugé, adjoint au maire et juge suppléant, pour l'élection d'un député de l'arrondissement de Baugé, le dimanche 20 décembre.

LES PÈRES DE FAMILLE

La loi de 1889 fait entrer de droit dans l'armée territoriale les réservistes pères de quatre enfants.

Profitant de ce que la loi militaire va être modifiée par le vote de la proposition de Montfort, un certain nombre de députés ont déposé un amendement qui étend cette faveur à de nouvelles catégories de pères de famille.

Il suffirait désormais d'avoir trois enfants vivants pour entrer dans l'armée territoriale; les pères de quatre enfants seraient de droit dans la réserve; enfin les pères de cinq enfants vivants seraient libérés définitivement de tout service et taxe militaire si l'amendement était adopté.

On nous communique une pièce intéressante, trouvée sur la voie publique. Cette lettre, échappée de la poche de quelque frère..., convoquait les F. . . de la loge Travail et Perfection de la Vallée d'Angers pour une réunion

est surtout victime en tout cela.

M. Bonain semblait très perplexe. Après quelques minutes de réflexion, il sonna un huissier, et demanda s'il se trouvait là quelqu'un des témoins assignés dans le procès, et en ce cas de le faire entrer.

L'huissier sortit, puis livra passage à un gros homme haut en couleurs, que personne ne se fût certes avisé de prendre pour un évocateur de fantômes. Lorsque ce témoin eut décliné ses noms et qualités, M. Bonain procéda à l'interrogatoire qu'écrivait à mesure le greffier.

— Vous êtes spiritiste ? commença-t-il. Vous avez fait élever, au Père-Lachaise, un dolmen à votre père qui, selon vous, était druide dans une précédente incarnation ?

— Parfaitement, monsieur le juge.

— Et vous êtes entré en communication avec l'ombre de votre femme décédée, par l'intermédiaire de l'Agence qui fonctionnait avenue de l'Opéra ?

— C'est exact. Je m'y rendais tous les mer-

credis.

— Que disait votre femme ?

(A suivre.)

tendue hier soir. Elle donne les noms propres des aspirants présentés à la réception.

SOUV. CH. Val. d'Angers, le 10 novembre 1891.

Salut — Union — Force.

Vous êtes invité à assister aux travaux du sou. chap. qui seront ouverts le 30 novembre prochain, à 3 heures précises du soir.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Ouverture des travaux ;
- 2° Lecture du procès-verbal et de la correspondance ;
- 3° Réception des FF. P. G. B., d'Angers, et S., de Chizon ;
- 4° Discours du Chev. d'Eloy ;
- 5° Communication du mot annuel ;
- 6° Clôture des travaux ;
- 7° Banquet à 7 heures ; coût 6 francs.

P. M. du Souv. Chap.

Le Secrétaire,
L. 30.

Cette lettre est imprimée sur papier rose double. La date et l'ordre du jour sont de la main du F. secrétaire.

SEGRÉ. — On annonce la mort de M. Mellet, maire de Segré.

M. Mellet avait été nommé au mois d'août 1889, en remplacement de M. Emile Rousseau, également décédé avant l'expiration de son mandat.

Administrateur prudent et ferme, M. Mellet laisse des regrets unanimes et profonds dans la population de Segré, qui le tenait en haute estime.

LES ENNEMIS ET LES CONCURRENTS

DE LA

VITICULTURE FRANÇAISE

(Suite et fin)

L'Amérique pense, à son tour, à se passer de notre vieille Europe. En effet, voici le Mexique qui s'efforce pour ne plus avoir recours à nos excellents vins. Au Mexique, la culture de la vigne fait chaque jour de grands progrès. Les vignobles de *Paras* et de *Ciénegas* sont déjà connus pour leur immensité. Le raisin récolté est d'un goût exquis et d'une excellente qualité.

Tout récemment le gouverneur de l'Etat a fait à tous les villages de Coahuila une distribution de neuf classes différentes de sarments, dans le but d'en essayer l'acclimatation. Nul doute que cet essai ne réussisse pleinement, étant donné les résultats qu'ont fournis les terrains de *Paras* et de *Ciénegas*. Il est même possible que la qualité du raisin s'améliore dans les vignobles de Coahuila.

Quant aux Etats-Unis, la plantation de nouveaux vignobles s'annonce comme devant être menée avec toute l'ardeur qui caractérise ce merveilleux pays.

Jusqu'à présent les Américains n'aiment pas le goût forcé de leurs vins de producteurs di-

rects, ils le saturent d'alcools de tous genres, de liqueurs pernicieuses, de whiskey, etc. Ils se sont demandé ce que nous faisons de leurs plants américains, sont venus étudier sur place notre culture, et ont vu que nous greffions nos merveilleux cépages sur leurs plants à l'abri du phylloxéra. Ils vont faire comme nous et, bientôt, nous expédierons, par delà l'Atlantique, une dernière barrique de vin.

Nous pourrions parler de l'extension prise par la culture de la vigne dans quelques pays d'Europe qui nous avoisinent, et qui ont profité de la ruine de nos vignobles pour s'enrichir. Mais ce serait nous entraîner trop loin. Nous en recauserons.

Il est temps que le Parlement se décide à mettre une barrière à cette invasion d'un autre genre, car pendant les huit premiers mois des années 1891, 1890, 1889, il a été importé en France :

Vins ordinaires en fûts			
	1891	1890	1889
Espagne,	6.307.542	4.624.614	4.742.172
Italie,	78.382	63.427	232.040
Portugal,	15.674	178.699	677.872
Autres pays,	511.475	637.604	726.937
Ensemble,	6.913.323	5.504.344	6.379.621
Algérie,	1.235.095	1.381.342	1.040.987
Totaux,	8.148.618	6.885.686	7.420.008

Vins ordinaires en bouteilles			
Totaux,	3.434	3.592	3.161

Vins de liqueurs en fûts			
Totaux,	240.857	194.700	168.791

Vins de liqueurs en bouteilles			
Totaux,	4.259	2.844	3.744

Le tout ayant, selon l'appréciation de l'administration des douanes, une valeur de :
262,266,000 francs en 1891,
220,728,000 francs en 1890,
267,374,000 francs en 1889.

Valeurs qui échappent à notre production, sauf celles provenant de l'Algérie, terre actuellement bien française.

Jusqu'à quel point arriverons-nous à empêcher cette importation, sans nuire à notre exportation qui, dans les mêmes conditions de temps et d'évaluation de valeurs, a été de :

157,776,000 en 1891,

175,521,000 en 1890,

168,767,000 en 1889?

C'est une question délicate à étudier ; et, s'il est vrai que des droits à l'entrée des vins, d'Espagne notamment, sont indispensables pour protéger la reconstitution de nos vignobles, il est certain que l'avenir est à ceux qui vont se décider à produire beaucoup et à bas prix, par la plantation des plants américains et par l'emploi des engrais chimiques.

Luttons par la science et le travail !

Voici maintenant la Russie méridionale qui est en train de donner une extension considérable à la culture du raisin et à la fabrication

du vin. Il n'est pas difficile de prévoir qu'elle ne tardera même pas à venir sur les marchés européens faire aux vins français une concurrence dont il faudra tenir compte.

Chaque année, d'immenses terrains, jusqu'ici improductifs, sont complantés en vignes et les résultats obtenus permettent de prévoir, à brève échéance, des récoltes vraiment colossales.

C'est le Caucase qui tient la première place, à ce point de vue.

Ses vins sont très riches en tannin et en alcool. Ils coupent très bien les vins de Bessarabie et ceux de Crimée. On vend même aujourd'hui en Russie ce mélange très agréable, à raison de 40 à 80 centimes la bouteille. D'autres vins, qui coûtent plus cher, mais qui rappellent un peu certains vins du Bordelais, proviennent des coteaux de la mer d'Azoff. La production des provinces qui dépendent plus spécialement du ressort agricole et industriel d'Odessa, peut d'ailleurs être répartie, comme suit, pour l'année passée :

400,000 hectolitres au Caucase,
600,000 hectolitres pour la Bessarabie,
200,000 hectolitres pour la Crimée.

Le marché russe semble donc devoir se fermer bientôt pour le Saumurois et la Champagne.

L'Exposition de Moscou nous a montré ce que peut faire et veut faire la Russie ; et notre ami, M. Deperrière, nous dira, dans un prochain rapport, ses impressions sur le voyage qu'il vient de faire à Moscou et dans la Russie méridionale qui produit les vins à champagne.

Le Russe, s'il mange peu, grignote toujours ; et sa journée est un grand *five o'clock tea*, avec du travail dans les intervalles.

Les Russes ont parcouru, avec plaisir et enthousiasme, les salles où la chartreuse, la bénédictine, les guignoles, les élixirs, ont élevé autel contre autel et attendent les dégustateurs sous l'ogive et les flèches gothiques délicatement ajourées.

En face de ces temples élevés à « l'alcoolisme », un marchand de champagne, M. Benoist, a réalisé une vision étonnante.

L'Exposition de Paris avait eu la tonne colossale ; l'Exposition de Moscou a eu sa bouteille gigantesque.

Une carcasse de bois, tendue de peluche verte et vieil or, figure la bouteille de Champagne, coiffée de la capsule de métal ; elle se dresse du pavé au faite de la galerie, plus haut, dirait-on, que la flèche mystique de la Bénédicte.

Cette bouteille inépuisable a débité « LE PLUS FRANÇAIS DE TOUTS LES VINS », le seul qui se boit, en fêtant et en affirmant l'alliance franco-russe ! Et, cependant, ils en fabriquent au Caucase... mais quel vin ! Néanmoins, veillons, car la devise de ce peuple sympathique est celle d'une

de nos vieilles familles françaises « *Toujours plus outre* ». Avant peu, il aura chez lui le « Bordelais », la « Bourgogne », la Champagne et le Saumurois ; il ne se dira jamais battu ; il replantera de vignes l'antique Crimée qu'affrontèrent à peine les plus audacieuses parmi les Bacchantes.
G. DE CAPOL.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 4^e décembre : REPRÉSENTATION POPULAIRE. — *Moitié prix à toutes les places.* — *Le Trouvère*, grand opéra en 4 actes ; *Les amours de Cléopâtre*, vaudeville en 3 actes.

Dernières Nouvelles

Paris, 1^{er} décembre, 12 h. 47 soir.

Le travail a repris partout dans la matinée dans tous les bassins houilliers du Nord et du Pas-de-Calais.

On mande d'Aix que M^r Gouthé-Soulard est arrivé hier soir dans cette ville. Des virats ont été poussés, ainsi que des cris de vive la République, mêlés de coups de sifflets.

Ces différents cris se sont prolongés pendant deux heures devant l'archevêché. HAVAS.

BOURSE DE PARIS

Du 30 Novembre 1891

3 0/0	95 15
3 0/0 nouveau	94 40
3 0/0 amortissable	95 35
4 1/2	104 15

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

L. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n° 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAUREPAIRE.
Et de M^r BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
ENTRE MAJEURS ET MINEURS
En trois lots

D'UNE BORDERIE

Appelée LA VOIE

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Et de diverses parcelles de terre et pré
Le tout situé commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le
DIMANCHE 27 DÉCEMBRE 1891, à
midi, en l'étude et par le ministère de M^r BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties

y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le trente et un octobre mil huit cent quatre-vingt-onze,

Et à la requête de :

1. Madame Louise Clénot, épouse de M. Léonor Jouin, cultivateur, et de ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Montilliers (Maine-et-Loire) ;

2. M. Jean Clénot, cultivateur, demeurant aux Douves, commune de Saint-Hilaire-du-Bois ;

3. M. Pierre Clénot, cultivateur à la Perrochère, commune de Montilliers ;

4. M. Louis Clénot, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois ;

5. Mademoiselle Victorie Clénot majeure, sans profession, demeurant au Domino ;

6. Mademoiselle Marie Clénot, également majeure, demeurant au Domino ;

7. Madame Adèle Robin, épouse de M. Pierre Doussain, journalier, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Vihiers ;

8. M. Amant Robin, boucher, demeurant à Bressuire (Deux-Sèvres) ;

9. Madame Louise Mignot, cultivatrice, veuve de M. Jean Cathelineau, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

10. M. Mathurin Bonneau fils, cultivateur, demeurant à la Goubretière, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

11. M. Jules Bonneau, cultivateur, demeurant à la Lande-Bergère, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

12. M. Clément Bonneau, chapelier, demeurant à Cholet, rue Nationale, n° 103 ;

13. M. François Barbault, cultivateur, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois ;

14. M. Jean Mignot, meunier à la Fraudière, même commune ;

15. Frédéric Mignot, meunier au même lieu ;

16. M. Leon Mignot, meunier au même lieu ;

17. Jules Mignot, meunier au même lieu ;

18. Alexandre Mignot, cultivateur au même lieu ;

« Les sus-nommés agissant, savoir :

» Madame Jouin, MM. Jean Clénot, Pierre Clénot, Louis Clénot, Mesdemoiselles Victorie Clénot, Marie Clénot, comme légataires universels de Pierre Clénot, leur oncle décédé ;

» Madame Doussain, M. Amant Robin, par représentation de leur mère Madame Robin-Mignot, décédée, sœur de feu Madame Clénot, épouse du sus-nommé Pierre Clénot ;

» Madame veuve Cathelineau, M. Mathurin Bonneau, M. Jules Bonneau, M. Clément Bonneau, par représentation de Madame Robineau-Mignot, leur mère décédée sœur de Madame Clénot-Mignot, décédée ;

» M. François Barbault, M. Amant Barbault, par représentation de Françoise Mignot leur mère décédée, épouse de François Barbault, sœur de Madame Clénot-Mignot ;

» MM. Jean Mignot, Frédéric Mignot, Léon Mignot, Jules Mignot, Alexandre Mignot, par représentation de leur père Jean Mignot, frère germain de la décujs Madame Clénot ;

» Ayant pour avoué M^r ANDRÉ POPIN, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Madame Eulalie Sauvêtre, veuve de M. Georges Bonneau, en son vivant maître d'hôtel, ladite dame au nom et comme tutrice naturelle et légale de sa fille mineure

Eulalie-Georgette Bonneau, demeurant au bourg de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire) ;

2° Madame Victoire Sauvêtre, veuve de Amant Barbault, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Victoire-Marie Barbault, et Amant-Pierre Barbault, ses deux enfants mineurs, ladite dame demeurant au bourg de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire) ;

Ayant pour avoué constitué M^r LOUIS ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve ;

3° M. Pierre Davy père, propriétaire à Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Bonneau, à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Mathurin Bonneau, son subrogé-tuteur ;

4° M. Pierre Andréau, cultivateur, demeurant aux Escoubilles, commune de Saint-Paul-du-Bois, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Barbault, fonction qu'il a acceptée aux termes d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Vihiers, du seize décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

« Les mineurs sus-nommés agissant, savoir :

» M^r Mademoiselle Bonneau par représentation de son père décédé, Georges Bonneau, en son vivant garçon d'hôtel à Paris, neveu de la décujs Madame Clénot-Mignot, et Mademoiselle Barbault et Pierre Barbault, par représentation de leur père décédé Amant Barbault, en son vivant cultivateur, neveux de Madame Clénot-Mignot ;

Fruchaud et M. Vaillant, au midi ce dernier et au couchant M. Maurat. (Les haies au nord et au couchant dépendent du précédent immeuble.)

3° Une parcelle de terre appelée les Perrières, portée au cadastre sous le n° 1°, mêmes section et polygone, pour une contenance de six ares quarante centiares, joignant au nord le chemin de la forêt, au levant le chemin de Touchelaine, au midi Madame veuve Fruchaud et au couchant M. Tourret;

4° Un pré appelé Pré de la Rivière, porté au cadastre sous les n°s 18 P, 22 P, même section et polygone 5 pour une contenance de cinquante ares cinquante centiares, joignant au nord M. Grolleau, au levant le chemin de la Touchelaine, au midi et au couchant M. Eugène Lhumeau;

5° Une parcelle de terre appelée la Basse-Benoche ou le Petit-Pré, portée au cadastre sous le n° 6 de la section K, polygone 3, contenant treize ares dix centiares, joignant au nord et au couchant M. Bodet, au levant la fabrique de l'église de Saint-Hilaire et au midi le chemin de la forêt;

6° Une parcelle de terre, appelée Champ-Fongère ou la Garenne, portée au cadastre sous le numéro 9, mêmes section et polygone, pour une contenance de trente-trois ares, joignant au nord M. Cathelineau, au levant M. Bodet, au midi le chemin de la Forêt et au couchant les héritiers de Madame Clémot; sentier entre.

Mise à prix 4,500 fr.

DEUXIÈME LOT

Une maison, sise au bourg de Saint-Hilaire, comprenant au rez-de-chaussée deux chambres à feu, au premier étage deux chambres dont une à feu, grenier sur le tout, cellier derrière, grange, écurie et cour au couchant, cour, verger et jardin au levant et au midi de la maison, le tout d'un seul tenant, compris au cadastre sous les numéros 15, 16 et 17, section 1, polygone 7, pour une contenance de cinq ares, joignant au midi la route du Coudray-Montbault à Saint-Hilaire, au levant et au midi M. Lethon et au couchant M. de Perrochel, mur entre ce dernier et le jardin sus-désigné.

Mise à prix 2,500 fr.

TROISIÈME LOT

Et un pré, appelé Pré-de-la-Colle, d'une contenance d'environ soixante-douze ares cinquante centiares, situé commune de Saint-Hilaire-du-Bois, près la Borderie sus-désignée, porté au cadastre de ladite commune sous les numéros 11 et 12, section K, polygone 3, joignant au nord M. Lemesle, au levant les dépendances de ladite Borderie, sentier entre, au midi le chemin de la forêt et au couchant MM. Lemesle et Maurat.

Mise à prix 1,800 fr.

Total des mises à prix 8,800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2° A M^r BALLON, notaire à Vi-hiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^r MORILLON DU BELLAY, avoué à Loudun (Vienne).

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 26 DÉCEMBRE 1894, heure de midi et demi, en l'audience

des criées du Tribunal civil de Loudun, sise au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de :

M. EMILE LARVOIS, propriétaire, demeurant aux Trois-Moutiers, Ayant Me MORILLON DU BELLAY pour avoué.

En conséquence du procès verbal du ministère de Bedon, huissier à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en date du vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, également enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le 1er octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 48, n° 13, contenant, à la requête du sieur Larvois, ci-dessus nommé, saisie réelle des immeubles appartenant à Madame Louise Lecomte, propriétaire, veuve de M. Pierre Charbonnier, et à M. Pierre Charbonnier-Aubineau, propriétaire, demeurant à Montbrillais, commune de Saint-Léger ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente par adjudication publique au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, situés dans l'arrondissement de Saumur, et sur la mise à prix suivante :

Désignation

Commune d'Epieds

Soixante-trois ares de terre, situés au Pont-Girard, joignant au nord Louis Gouin, au levant un fossé de requête, au midi Pierre Rogeon et le chemin de Bessé à Morton et au couchant le chemin de Saint-Pierre à Douvy.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci..... 350 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais de poursuite seront payés par les adjudicataires en déduction de leur prix d'acquisition.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Loudun, où est déposé le cahier des charges,

2° A M^r MORILLON DU BELLAY, avoué poursuivant.

Fait et rédigé le présent original par l'avoué poursuivant soussigné pour être imprimé en placards. Loudun, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : MORILLON DU BELLAY.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo, ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^r JAUBERT, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente Mobilière

Après décès.

Le mercredi 2 décembre 1894, et jours suivants s'il y a lieu, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de Fenet, n° 70, il sera procédé, par le ministère de M^r JAUBERT, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques des marchandises, meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} BARBOT.

Il sera vendu :

Armoire, bois de lit, table, chaises, linge, literie, effets d'habillement, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, fûts et bouteilles vides, comptoir et rayons.

Marchandises

Caleçons et gilet de coton, bas et chaussettes, passementerie, boutons et fil, foulards soie et coton, chemises, blouses et pantalons de travail, toile, toile coton, piqué, coutil, cretonne, calicot, flanelle, laine et flanelle coton pour chemises, basin, finette, lustrine, velours, lainage pour robes, couverture laine et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelles, 29, à Saumur.

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPES, etc.
PLAIES « ULCÈRES » VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMOND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

l'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	4 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.60
« Le Friand, » macaron moelleux.....	—	1.20

FABRIQUE DE CLOTURES ET TREILLAGES EN TOUS GENRES

TOUCHET FRÈRES

Rue du Quinconce, n° 2 bis, et rue Prébaudelle, 14 (près le Mail) ANGERS

PRIX DES CLÔTURES, SYSTÈME MÉCANIQUE TYPE DE CHEMIN DE FER En Lattes de Châtaignier, relié avec fil de fer n° 12 recuit ou galvanisé

Pour Prairies, Parcs et Jardins

Hauteur	Ecartement	Rang fil	Prix	En rouleaux
1 ^m »	7 à 8	3	0 40	Le mètre courant
1 ^m 10	7 à 8	3	0 45	—
1 ^m 10	7 à 8	4	0 50	—
1 ^m 30	7 à 8	4	0 60	—

Rapproché pour Volailles

1 ^m »	4 à 5	3	0 45
1 ^m 10	4 à 5	3	0 55
1 ^m 10	4 à 5	4	0 60
1 ^m 30	4 à 5	4	0 75

Rendu FRANCO de port en gare de Saumur pour les livraisons au-dessus de 30 fr.

Nous fabriquons sur Commande de la Clôture de toute hauteur et de l'écartement que l'on désire; la pose se traite de gré à gré selon la quantité et la nature du terrain.

Pieux pour maintenir la Clôture (ronds et vernis) de 1^m 50 de hauteur, 20 et 25 fr. le cent; de 1^m 70 de hauteur, 25 et 30 fr. le cent. Barrières pour champs et jardins, depuis 2 fr.

Treillages en bois Châtaignier paré

Pour Clôtures élégantes et fantaisies, décorations intérieures et extérieures de serre et d'habitation, entourage de bassin, bordure de jardin, serré, depuis 0 fr. 75 le mètre. — Tonnelles en tous genres, de toutes dimensions, depuis 30 francs, peintes. Grande spécialité de Treillages pour espalier, en bois de châtaignier paré carré long, depuis 0 f. 80 le mètre carré peint. Losanges depuis 1 f. 75 peints.

Clôtures pointées sur traverses, tuteurs de rosiers, paillasons pour serres et volières.

Envoi franco sur demande du catalogue avec tous les différents prix et dessins

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE DES CHEVEUX

2'50 3'50

GRAND FLACON PETIT GRAND FLACON

LE SUBLIMIOR

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

ENTRÉPOT GÉN^l A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice fco sous pli fermé.

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiff^r, 2, r. St-Jean.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.